



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 29 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

“Alternance par DuoDay” Lancement d’une journée nationale dédiée à l’alternance inclusive dans les TPE-PME et la fonction publique le 27 MAI 2021



Fort du succès de l’opération annuelle DuoDay, le Secrétariat d’État chargé des Personnes handicapées inaugurer le 27 mai prochain, avec le concours de ses partenaires l’Agefiph, le FIPHFP, Cap Emploi, Pôle Emploi et l’Algeei, la première édition de “Alternance par Duoday”.

Dans un contexte de crise économique et à l’heure où les personnes en situation de handicap ne représentent que 1,3% du volume total des contrats d’apprentissage, cette journée vise à faire la promotion de l’alternance : contrats d’apprentissage et de professionnalisation.

A travers une série de webinaires thématiques, les candidats et les employeurs publics et privés de moins de 500 salariés, pourront ainsi tout apprendre du dispositif et des dernières aides et mesures disponibles. Pour favoriser la conclusion d’un maximum de contrats, “Alternance par Duoday” mettra par ailleurs en visibilité des offres d’emploi en alternance proposées par des employeurs sur l’ensemble du territoire national et favorisera les mises en relation avec des candidats grâce un espace spécial sur le site de Pôle Emploi, dédié à l’opération.

« Après Duoday, j'ai le plaisir d'annoncer la naissance de cette première édition de « Alternance par Duoday » ! Une opération différente qui vise cette fois à favoriser la rencontre directe entre un candidat et un employeur sur la base d'une offre d'emploi en apprentissage ou en professionnalisation. Il existe une diversité de situation de handicap dont 80% sont invisibles. Nous proposons aux employeurs ayant un poste en alternance d'ouvrir leur sourcing en découvrant ces nouveaux talents et nous invitons les candidats à oser mentionner leur handicap sur leur CV : « le handicap n'empêche pas la compétence, je suis handicapé et alors ? » rappelle **Sophie Cluzel Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée du handicap**

L'alternance, un tremplin vers l'emploi

L'enquête Opinion Way menée auprès des participants de la dernière édition de DuoDay 2020 a mis en exergue le besoin de **consacrer un second rendez-vous annuel à l'emploi des personnes en situation de handicap comme levier d'insertion** dans le monde du travail. En parallèle, les employeurs ont fait remonter un manque de candidatures pour les postes à pourvoir en alternance, qui reste pourtant **un dispositif idéal pour améliorer le niveau de qualification des personnes handicapées et sécuriser leur accès à l'emploi.**

Pour les employeurs, ce type de parcours répond à **la difficulté à recruter des personnes qualifiées dans certains secteurs d'activité.** Ils peuvent ainsi **former des salariés dont les compétences répondent précisément à leurs besoins.**

Aucun plafond d'âge ne s'appliquant pour entrer en apprentissage quand on est en situation de handicap, ce type de contrat permet également à l'employeur de bénéficier de l'expérience professionnelle d'un candidat en **reconversion professionnelle** suite à un accident de la vie.

“Dans un contexte économique fortement éprouvé par la crise sanitaire, l'Agefiph s'est mobilisée depuis le début de l'année 2020 pour accélérer le développement de l'alternance dans les entreprises. Ses aides financières majorées, encourageant les employeurs privés à recruter des personnes en situation de handicap en contrat d'apprentissage, ont ainsi fait progresser leur nombre de 5% en 2020 malgré le contexte. Aujourd'hui, à travers sa participation active à l'opération 'Alternance par DuoDay', elle souhaite sensibiliser les employeurs mais également les personnes en situation de handicap aux avantages de ces parcours” **souligne Malika Bouchehioua, présidente de l'Agefiph.**

“Depuis sa création, le FIPHFP mène une politique très volontariste en faveur de l'apprentissage - l'indemnité d'apprentissage représente le premier poste de dépense du FIPHFP. Pour célébrer les 15 ans du Fonds, un Tour de France de l'apprentissage baptisé « Cap sur les compétences, Cap sur l'apprentissage » a été initié en 2020. Le FIPHFP aide 1 300 apprentis chaque année et le taux de d'apprentis TH dans la fonction publique est de 4,8 %. Grâce à ces rendez-vous régionaux de proximité, ce temps fort a mis en lumière l'accès à la formation et le recrutement d'apprentis en situation de handicap. Aujourd'hui, le FIPHFP est très enthousiaste de participer à ce nouveau rendez-vous “Alternance par Duoday” pour confirmer son engagement et continuer à apporter des réponses concrètes à la problématique de l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap” **partage Françoise Descamps-Crosnier, présidente du FIPHFP.**

Favoriser la rencontre pour sécuriser un maximum de contrats en alternance

Portée par le gouvernement, cette nouvelle opération consacrée à l'alternance a pour vocation d'impulser une **nouvelle dynamique de rapprochement entre les employeurs du secteur public et des petites et moyennes entreprises, et les personnes à la recherche d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.**

"Alternance par Duoday" **offrira aux employeurs participants de la visibilité**, autant pour leur structure que pour leurs offres d'emploi vacantes, **ainsi qu'un accompagnement pratique** au travers de webinaires thématiques proposés par l'Agefiph et le FIPHFP.

Les candidats en situation de handicap auront eux accès à une diversité d'offres d'emploi en alternance ainsi qu'à des webinaires pour les aider à se positionner auprès des employeurs. L'objectif de ce premier "Alternance par DuoDay" est simple : accompagner les employeurs et les futurs apprentis dans les processus de recrutement afin de sécuriser leur rencontre directe.

Grâce à un outil déployé par Pôle Emploi à l'occasion de l'opération "Alternance par Duoday", les employeurs pourront créer facilement et gratuitement leur espace entreprise individuel en ligne en se faisant accompagner si besoin par un conseiller Pole Emploi de leur agence locale. Cet espace regroupera des informations génériques sur l'employeur et les offres à pourvoir en contrat d'alternance. Ainsi, les candidats pourront découvrir sur le site internet dédié à l'opération les employeurs participants et leurs offres d'emploi. **Cette plateforme dédiée sur le site de Pôle Emploi permettra aux candidats d'entrer en relation avec les employeurs et de se positionner sur les offres qui leur correspondent.** Selon les préférences définies par les recruteurs, les échanges pourront ensuite s'effectuer par téléphone, visio ou chat.

Un réseau d'acteurs mobilisé

En s'appuyant sur la mobilisation de plusieurs partenaires, "Alternance par Duoday" propose un large panel d'offres d'emploi et espère attirer de nombreux candidats en situation de handicap à la recherche d'un contrat en alternance.

- Un espace dédié « **Alternance par DuoDay** » sur le site **Pole Emploi.fr** qui permettra le **27 mai** aux candidats en situation de handicap de découvrir et de se positionner sur des offres en alternance dans toute la France et aux employeurs d'organiser les rencontres ensuite avec les profils qui les intéressent.
- **Une page web "Alternance par DuoDay"** sera mise en ligne sur le site www.duoday.fr. Les internautes pourront y retrouver le programme des webinaires proposés par les partenaires de l'opération et s'y connecter directement.
- **Un numéro vert (0800 17 37 17) et l'adresse mail contact alternance@duoday.fr,** mis en place par l'Ageei l'équipe de Duoday, seront accessibles pour permettre aux candidats et aux employeurs de poser leurs questions sur l'organisation de l'opération.
- **Un kit de communication dédié et dématérialisé** sera également mis à disposition des structures accompagnant les employeurs et les personnes pour les mobiliser et les inciter à participer à l'opération.

« Pôle emploi œuvre à accompagner les entreprises dans leurs recrutements et tout particulièrement dans ce contexte de crise sanitaire. Dans le cadre du plan France Relance, l'alternance constitue un levier pertinent pour répondre aux difficultés de recrutement et nos conseillers en assurent la promotion. C'est aussi notre rôle d'opérateur public de nous engager au quotidien pour l'inclusion de tous les publics. Au travers d'Alternance par DuoDay, Pôle emploi se mobilise aux côtés de ses partenaires pour sensibiliser les employeurs sur le sujet et créer la rencontre directe avec des candidats motivés. Nous pourrions ainsi contribuer à faire bouger les lignes et à lever les préjugés sur le handicap » **souligne Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi**

« Le réseau des Cap emploi, acteurs du service public de l'emploi, accompagnent vers et dans l'emploi les personnes en situation de handicap et employeurs. En 2020, plus de 200 000 personnes et 150 000 employeurs privés et publics ont fait appel aux services des Cap emploi. L'alternance représente un bon vecteur de montée en compétences pour le public en situation de handicap. Les Cap emploi ont connu une augmentation des contrats d'apprentissage de 34 % entre 2019 et 2020 malgré un contexte économique fortement perturbé. Les aides de droit commun et spécifiques, l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des employeurs dans la mobilisation des contrats en alternance mais également la campagne de communication autour de l'apprentissage ont ainsi permis une progression remarquable. En soutenant et en participant activement à l'évènement Alternance par DuoDay, nous souhaitons poursuivre la mobilisation de notre réseau pour accompagner et sensibiliser les employeurs et les personnes en situation de handicap et ainsi augmenter les opportunités de placements » **précise Jean-Pierre BENALET, Président Cheops - le réseau des Cap emploi**

« L'ALGEEI est une association militante, engagée auprès des personnes quelles que soient leurs difficultés et les aléas rencontrés dans leur vie sociale, scolaire, professionnelle et familiale. L'emploi et la formation, mais aussi l'éducation, sont l'ADN de notre association. Pour assurer ces missions, il est nécessaire de s'ouvrir aux employeurs, aussi bien publics que privés. C'est dans ce cadre que nous avons déployé DuoDay en 2016 dans le Lot et Garonne. En cohérence avec nos missions nous avons œuvré au déploiement de DuoDay à l'échelle nationale en 2019 et aujourd'hui, nous participons à la création d'« Alternance par DuoDay » : une opération différente mais qui favorise l'emploi des personnes en situation de handicap. Nous ne pouvons que nous en féliciter ! » **rappelle Danièle Bonadona, Présidente de L'ALGEEI**

Des solutions et des aides pour lever les freins à l'alternance

Plusieurs dispositifs pour le public en situation de handicap sont mis en place pour favoriser l'alternance, les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Parmi les mesures phares :

- **Une prime alternance dans le cadre du plan #FranceRelance :**

Entre 5 000 et 8000 euros pour tout contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé jusqu'au 31 décembre 2021,

- Un **référént handicap dans chaque CFA** et une prise en charge par les OPCO des éventuels besoins de compensation de l'apprenti (aménagement du poste accompagnement, tutorat...)
- **Déplafonnement de l'âge** pour les apprentis en situation de handicap au-delà de 29 ans.
- **Un accompagnement des employeurs privés par l'AGEFIPH** et notamment :
 - Aide de 1 000 à 4000 euros pour tout contrat d'apprentissage signé d'ici le 31 décembre 2021, cumulable avec la prime alternance de l'Etat
 - Aide de 1 500 à 5000 euros pour tout contrat de professionnalisation signé d'ici le 31 décembre, cumulable avec la prime alternance de l'Etat
 - Des aides à la compensation du handicap (aménagement, accompagnement, tutorat...) chez l'employeur et au CFA
- **Un accompagnement des employeurs publics par le FIPHFP** et notamment :
 - Aide de 1525 € versée à l'apprenti, via l'employeur public couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage
 - Remboursement de 80% de la rémunération brute et charges patronales (déduction faite des aides financières perçues par l'employeur au titre de cet emploi) de l'apprenti ;
 - Prime forfaitaire de 1 600€ dès lors que l'employeur titularise l'apprenti ou conclut avec lui un contrat à durée indéterminée après son apprentissage

DuoDay, des rencontres pour l'emploi des personnes en situation de handicap

Le nouveau dispositif "**Alternance par DuoDay**" s'inscrit dans l'esprit du DuoDay mais ne consiste pas en la même opération :

Pour cette première édition de « Alternance par DuoDay » il ne s'agit pas de constituer un duo sur une journée entre une personne en situation de handicap et un collaborateur d'une entreprise pour sensibiliser au handicap, mais de favoriser la rencontre directe entre un candidat et un employeur sur la base d'une offre d'emploi en alternance.

DuoDay reste un **rendez-vous institutionnel** phare pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en France. Sa troisième édition, qui s'est déroulée pour la première fois pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2021 (SEEPH), a formé près de 10 000 duos sur l'ensemble du territoire. Organisée le 19 novembre, pendant le second confinement, elle a pu proposer aux employeurs et aux candidats une formule hybride entre présentiel (70% des duos) et en distanciel (30%). Forte de ce précédent succès, **la quatrième édition du DuoDay aura lieu à nouveau pendant le Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, le 18 novembre 2021.**

Contact presse Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées
seph.communication@pm.gouv.fr

Contacts presse Agefiph

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21
Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 223 400 aides et services. Plus d'informations sur www.agefiph.fr / Suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/Agefiph)

Contact presse FIPHFP

Léa Valleix / lea.valleix@tbwa-corporate.com / 07 88 85 41 10

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / Suivez le FIPHFP sur Twitter [@FIPHFP](https://twitter.com/FIPHFP) et LinkedIn [@FIPHFP](https://www.linkedin.com/company/fiphfp)

Contact presse ALGEEI:

Sophie ROY / sophie.roy@algeei.org / 07 85 56 73 93

A propos de l'ALGEEI (Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'insertion) :

L'ALGEEI assure la création, la gestion et le développement des établissements et services sociaux et médico-sociaux en partenariat avec les administrations publiques, les collectivités territoriales, ainsi que les différents représentants des organismes sociaux.

Dans le respect des principes de laïcité, l'ALGEEI a pour missions de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico-sociales.

L'ALGEEI gère aujourd'hui 27 établissements et services. Elle assure la prise en charge de plus de 4000 personnes accueillies ou accompagnées, enfants, adolescents ou adultes, et emploie plus de 800 salariés en Lot-et-Garonne et Landes.

Plus d'informations sur www.algeei.org / Suivez l'ALGEEI sur Facebook, Twitter et LinkedIn

Contact presse Pôle emploi :

Jennifer Reglain / jennifer.reglain@pole-emploi.fr / 07 77 28 15 46

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Contact Presse Cap emploi :

Carole POIROT / carole.poirot@cheops-ops.org / 07 88 32 86 24

A propos de Cap emploi :

Le réseau des Cap emploi se sont 98 organismes de placement spécialisés présents sur l'ensemble du territoire et plus de 2200 salariés qui accompagnent les personnes en situation de handicap et les employeurs . Acteurs du Service Public de l'Emploi , les Cap emploi ont deux grandes missions : l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap. L'expertise des Cap emploi se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun. www.capemploi.info